

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 17 novembre 2022

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Molossi
M. Dallier donnant pouvoir à Mme Maroun
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet
Mme Ségura donnant pouvoir à M. Martin P-Y
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Monot



Délibération n° 18-02 du 17 novembre 2022

COMITÉS DÉPARTEMENTAUX SPORTIFS – SUBVENTIONS AU TITRE DU FONCTIONNEMENT ET DE LA FORMATION DES CADRES ET DES DIRIGEANTS ASSOCIATIFS – ANNÉE 2022.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil général n° 87-X-11 du 30 octobre 1987 définissant les modalités d'application du critère de répartition des subventions de fonctionnement allouées aux différents comités départementaux de sport,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE une subvention de fonctionnement aux comités départementaux sportifs suivants au titre de l'année 2022 :

• aviron	1 296 euros
• savate boxe française	1 525 euros
• cyclisme	1 525 euros
• échecs	1 525 euros
• éducation physique et gymnastique volontaire	2 423 euros
• montagne et d'escalade	1 830 euros
• étude et sports sous-marins	1 830 euros
• golf	1 830 euros
• hockey (salle et gazon)	1 144 euros
• omnisports 93	1 525 euros



- omnisports des policiers de Seine-Saint-Denis 1 830 euros
- twirling-bâton 1 296 euros
- sport universitaire 1 525 euros

- ALLOUE une subvention affectée à la formation des cadres et des dirigeants aux comités départementaux sportifs suivants, au titre de l'année 2022 :

- savate boxe française 350 euros
- montagne et escalade 1 740 euros
- twirling-bâton 2 300 euros
- hockey (salle et gazon) 1 000 euros
- omnisports 93 750 euros
- omnisports des policiers de Seine-Saint-Denis 1 600 euros

Pour le président du Conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.